



Commission « Villes et développement durable » de l'AIMF

Recensement des bonnes pratiques

1. Titre Genève - La mise en œuvre des Engagements d'Aalborg en Ville de Genève

2. Etat d'avancement

- 1. Avril 2008 – décembre 2009** : détermination d'objectifs prioritaires de développement durable (DD) pour la Ville de Genève à travers un processus participatif-> terminé ;
- 2. Avril 2010 – décembre 2010** : estimation des ressources nécessaires et votation du budget 2011 -> en cours ;
- 3. juin 2010 – novembre 2010** : planification de la mise en œuvre des objectifs -> en cours ;
- 4. 2011 – 2015** : 1^{er} cycle de mise en œuvre et évaluations périodiques (2 fois par année) ;
- 5. 2013** : bilan intermédiaire et consultation de la société civile et de l'administration pour une réactualisation des projets ;
- 6. 2015** : bilan du 1^{er} cycle de mise en œuvre et consultation de la société civile et de l'administration pour une réactualisation des objectifs prioritaires ;

3. Personne de contact pour infos complémentaires

Nom - Prénom	Gillig, Jean-Pascal
Fonction	Collaborateur scientifique, chef de projet
E-mail	jean-pascal.gillig@ville-ge.ch
Téléphone	+41 22 - 418 22 49

4. Description

Historique

Bilan législature 2003-2007 : une politique de développement durable (DD) trop axée sur la sensibilisation.

- **2007 –2008** : 2 motions du Conseil municipal (pouvoir législatif) de la Ville de Genève :
 - 1) « Agenda 21 : pour une politique publique ambitieuse, quantifiable et mesurable » ;
 - 2) « Signons les Engagements d'Aalborg » ;
- **2008** : le Conseil administratif (pouvoir exécutif) décide de signer les Engagements d'Aalborg dans le but de mettre en œuvre une politique de DD ambitieuse, concrète et mesurable ;

Objectifs

D'ici 2015, la Ville de Genève met en oeuvre un programme de développement durable ambitieux, concret et mesurable. Il se base sur les 13 objectifs prioritaires validés par le Conseil administratif en mars 2010 dans le cadre des Engagements d'Aalborg.

- Avoir une *vision globale et cohérente* de la politique du DD de la Ville de Genève ;
- Construire une *vision partagée du développement durable* au sein de l'administration et avec les habitant-e-s de la ville de Genève ;
- Décliner pour chaque objectif prioritaire, un *plan de projet* de mise en oeuvre, favorisant la *transversalité* au sein de l'administration ;
- Permettre à la Délégation Agenda 21 d'assurer la coordination du *budget « Aalborg »* avec les budgets et les comptes de la Ville de Genève ;
- Permettre à la Délégation Agenda 21 de réaliser un *suivi régulier*, un *tableau de bord* d'aide à la décision, un *bilan intermédiaire* tous les 2 ans et un concept de *communication* à long terme ;
- Organiser une *consultation de la société civile et de l'administration* tous les 2 ans (réactualisation des projets) et tous les 4 ans (réactualisation des objectifs prioritaires) ;

Personnes et/ou structures impliquées

- **Conseil administratif** : élabore la vision et la stratégie globale du projet ;
- **Conseil municipal** : vote le budget ;
- **Délégation Agenda 21 (Ville de Genève)** : coordonne le projet dans son ensemble ;
- **Les départements et services de l'administration (Ville de Genève)** ayant la compétence métier pour mettre en oeuvre les objectifs prioritaires ;
- **Société civile, experts académiques, administration cantonale** : groupe consultatif ;
- **Milieu associatif, PME,...** : développement de projets en partenariat avec l'administration municipale allant dans le sens des objectifs prioritaires de DD de la Ville

Durée

La durée d'un cycle de mise en oeuvre des Engagements d'Aalborg est de 4 ans.

- 1^{ère} période : 2011-2015



Budget

En cours d'élaboration

Principaux résultats obtenus

Pas de résultats tangibles avant le début de la mise en œuvre prévue en 2011.

Pour l'instant, le principal résultat obtenu est la liste des 13 objectifs de DD de la Ville de Genève issus d'un processus consultatif mené en 2009 :

Objectif 1 : vision partagée du développement durable

La Ville de Genève élabore avec les acteur/trice-s de la société civile une vision partagée du développement durable et de sa gouvernance

Objectif 2 : participation

La Ville de Genève établit des standards et une marche à suivre en matière de participation.

Objectif 3 : qualité de l'air locale

La Ville de Genève rationalise et assainit le parc de véhicules de la Ville afin de diminuer de façon significative les émissions polluantes.

Objectif 4 : énergie et climat

La Ville de Genève développe sa politique énergétique et climatique en visant un territoire à zéro émission de CO2 et 100% d'énergies renouvelables en 2050. Elle réduit sa consommation d'énergie de moitié, notamment par l'assainissement énergétique de ses bâtiments, et partage ses objectifs avec les autres acteurs du territoire.

Objectif 5 : biodiversité

La Ville de Genève développe des espaces naturels et des habitats de qualité, en réseau, pour augmenter la biodiversité.

Objectif 6 : achats responsables

La Ville de Genève achète en prenant en compte des critères de développement durable, et demande aux établissements autonomes et aux organismes subventionnés de faire de même.

Objectif 7 : aménagement du territoire

La Ville de Genève optimise l'occupation durable du sol sur son territoire.

Objectif 8 : mobilité

La Ville de Genève diminue de manière significative la part modale du trafic individuel motorisé à Genève en renforçant les mobilités douces, l'infrastructure et l'utilisation des transports publics et en rationalisant le stationnement. Elle limite également les comportements dommageables en matière d'environnement, de qualité de vie et de sécurité.

Objectif 9 : actions communautaires de proximité

La Ville de Genève développe des méthodes de prévention et de démocratie participative dans les quartiers pour renforcer le maillage social, en intégrant les communautés étrangères.

Objectif 10 : économie locale

La Ville de Genève augmente de manière significative la part des produits locaux et de saison consommés au sein des établissements publics propriétés de la Ville de Genève.

Objectif 11: conditions de travail

La Ville de Genève augmente les possibilités de temps partiel et d'emplois partagés dans son Administration afin de faciliter l'articulation entre vie professionnelle et vie privée.

Objectif 12 : culture

La Ville de Genève encourage les projets culturels favorisant le lien social, la proximité et la participation.

Objectif 13 : coopération

La Ville de Genève développe sa politique de solidarité internationale en privilégiant la coopération avec des villes, en favorisant le développement durable et en contribuant au



renforcement des administrations locales. Elle s'engage à y consacrer 0,7 % de son budget de fonctionnement dès 2018.

Principaux **problèmes** rencontrés (planification, technique, oppositions...)

Les difficultés risquent de se présenter surtout lors de la phase de mise en œuvre. Par exemple, le travail en « mode projet » n'est pas encore institutionnalisé au sein de toute l'administration (transversalité, hiérarchisation différente,...).